



Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 508 – RÈGLEMENT PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UN FOND RÉSERVÉ AU FINANCEMENT D'UNE ÉLECTION

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 8 mars 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement no.508 portant sur la constitution d'un fonds réservé au financement d'une élection.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des règlements. À compter du 14 mars prochain, nous serons présents à l'hôtel de ville les lundi, mercredi et vendredi et en télétravail les mardi et jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 11^e jour de mars 2022.



James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier

Hôtel de ville

121, Rang Cyr

St-Cyprien-de-Napierville

(Québec) J0J 1L0

Tél. : (450) 245-3658

Télééc. : (450) 245-7824